https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1745

CTPD du 29 septembre 2006

Echos du CTPD de rentrée

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -

Publication date: vendredi 3 novembre 2006

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le CTPD se tenant le 29 septembre, le discours de l'inspecteur d'académie n'avait guère évolué par rapport à celui qu'il avait tenu 3 jours avant lors du CDEN...
Nous avons eu droit cependant à quelques précisions quand même qui confirment que l'inspecteur d'académie n'a pas été nommé dans l'Yonne par hasard : il fallait un bateleur pour essayer de nous faire gober que tout va bien et nous vendre les « innovations » ministérielles... Mission ratée ...

Quelques repères sur le 1er degré

– La scolarisation des tout petits est très très faible dans notre département : seuls 11,79% des 2-3 ans sont scolarisés contre environ 33% au niveau national.

– Le cycle 2 (grande section de maternelle - CP - CE1) fera l'objet d'une attention particulière de la part de l'IA qui mettra l'accent sur la grande section avec notamment l'intervention d'infirmières scolaires et de PMI (protection maternelle et infantile) afin de détecter au plus tôt (5 - 6 ans ...) les difficultés médicales et instrumentales.

– Les RASED (réseaux d'aide) ont été remis en état de fonctionner mais il leur manque 3 psychologues scolaires, 1 maître éducateur et un maître d'adaptation ...

Les pistes de travail de l'IA pour le second degré

- Ne pas travailler seulement sur les structures car la baisse des effectifs par classe n'est pas la seule solution pertinente (selon l'IA ...) quand il y a des difficultés.

- Préférable d'accentuer l'autonomie des établissements en identifiant pour chaque collège la partie de sa dotation en heures profs correspondant à sa « marge de manœuvre » ; les collèges ayant peu de problèmes auront une marge de manœuvre faible, les autres auront (auraient ?) une marge suffisante pour mener des actions spécifiques.

- Réduire les taux de redoublement. L'IA confirme qu'il a fait pression sur les principaux pour qu'ils facilitent le passage dans la classe supérieure ! Selon lui, quand les redoublements baissent dans un établissement, les résultats sont meilleurs.
Statistiquement, si on s'en tient aux chiffres, c'est certain... mais pédagogiquement ? Sans moyens supplémentaires pour organiser le soutien des élèves passés ric-rac ?

« Secret défense » contre les élèves sans-papiers

Copyright © SNES Dijon

Échange tendu de questions-réponses sur le dossier des sans papiers

Question FSU : monsieur l'Inspecteur d'académie, pourquoi avez-vous transmis à la préfecture 2 documents du collège Champlaisants de Sens concernant les enfants Makombo (documents, entre autres, sur lesquels s'est appuyé le préfet pour rejeter la demande de régularisation de la famille) ?

Réponse : haut fonctionnaire, je suis habilité « secret défense », ce qui m'autorise à transmettre des informations confidentielles sur les élèves ou les personnels. J'ai communiqué ces documents dans l'intérêt des enfants.

Question : vous pensez que c'est l'intérêt des enfants Makombo d'être expulsés ?

Question : interdirez-vous aux forces de l'ordre venues expulser des enfants l'accès aux écoles et établissements scolaires ?

Réponse : les enfants qui ont fait l'objet d'un arrêté de non régularisation sont accueillis jusqu'au jour où la disposition du ministère de l'intérieur est mise en œuvre. Les forces de l'ordre n'interviendront pas au sein des établissements ni aux abords immédiats.
NB : le périmètre des "abords immédiats" n'est pas précisé...

Fédération Syndicale Unitaire

Copyright © SNES Dijon